

a accumulés depuis la guerre et d'en remettre une partie entre les mains des gens qui ont le plus souffert de l'inflation.

M. Croll: L'honorable député était-il à la Chambre à trois heures?

M. Gibson: Je ne me fais pas d'illusion quant à la provenance des fonds affectés au service de la pension de vieillesse. J'espère que le Gouvernement a assez de bon sens pour se rendre compte que les 250 millions de dollars affectés à la pension de vieillesse devront être perçus chez les gens qui en bénéficieront.

Dois-je conclure des propos de l'honorable député de Spadina (M. Croll) que nous ne financerons pas ces dépenses à même les revenus courants? Allons-nous puiser dans nos excédents passés? Je ne le crois pas. Je suis simplement d'avis que le Gouvernement devrait procéder avec grande prudence à l'heure actuelle. Nous avons déjà cet excédent de 2 milliards. Tout porte à croire que nous en aurons un très considérable cette année, à en juger par les derniers chiffres. En toute franchise, j'avoue n'être pas très sûr que, pour obtenir l'excédent auquel il s'attend, le ministre ait besoin de ce supplément de 2 p. 100 qu'il a ajouté à la taxe de vente. Pour l'effet salutaire que cela pourrait avoir sur le Gouvernement, je compte appuyer la proposition d'amendement de l'honorable député de Greenwood (M. Macdonnell).

M. J. H. Blackmore (Lethbridge): Suivant le principe à la base du projet de loi à l'étude, certaines taxes d'accise doivent frapper des denrées canadiennes afin que le Gouvernement puisse obtenir des consommateurs canadiens des fonds pour subvenir à ses dépenses. Voici les motifs qu'il avance ou laisse supposer pour suivre cette méthode. Premièrement, le retrait de la circulation d'un pouvoir d'achat actif jusqu'à concurrence de la somme en cause constituera une mesure anti-inflationniste. Deuxièmement, l'acquisition par l'État des sommes en cause est peu judicieuse, à moins que ces fonds ne soient obtenus par des impôts ou des emprunts. Pour ma part, je conteste la validité de chacun de ces deux motifs.

Je soutiens que la cause des prix élevés au Canada n'est pas la rareté des marchandises par rapport à l'argent en circulation active, mais que ce qu'on appelle l'inflation a pour cause un mercantilisme délibéré qui fait monter les frais de la production. Comme je l'ai signalé, le premier stade de cette inflation grandissante a été l'augmentation délibérée de \$5 la tonne d'acier, augmentation que le Gouvernement a permise en 1946. Il n'a absolument rien à voir avec l'argent en

circulation, la rareté de l'acier ou l'inaptitude des Canadiens à produire plus d'acier. En outre, le relèvement des salaires par suite de la grève des aciéries en 1946 a de nouveau fait monter les prix et n'a rien eu à voir avec l'excédent du pouvoir d'achat par rapport aux marchandises disponibles.

Les augmentations de prix enregistrées jusqu'à l'heure actuelle ne tiennent pas à autre chose qu'à cet enchaînement. Qu'une si grande partie de notre population mette tant de temps à comprendre une chose aussi simple, cela me dépasse! S'imaginer qu'on peut réduire le prix, mettons de l'acier, au moyen des impôts, c'est vraiment avoir trop d'imagination!

Je soutiens que l'argent qu'il prétend trouver au moyen des impôts prévus dans le bill à l'étude, le Gouvernement pourrait sans danger le demander à la Banque du Canada et le mettre en circulation sans avoir à redouter d'effets inflationnistes provoqués par l'élément monétaire. Ce n'est pas à dire que les gens ne pourront pour autant se voler mutuellement si on leur permet de relever leurs prix au delà de limites convenables. Ce que j'affirme, toutefois, c'est que, moyennant un contrôle approprié, le fait de demander cet argent à la Banque du Canada n'entraînera pas l'inflation.

Je suis sûr de ce que j'avance. En effet, l'offre est actuellement telle que cet argent serait absorbé par les excédents qu'accusaient les inventaires en mai 1951 et que nous donneront nos moyens de production actuellement mis en œuvre. Je m'oppose donc au principe à la base du projet de loi à l'étude.

Je soutiens, pour ma part, que nos approvisionnements sont aussi suffisants que je l'ai indiqué. Je puis me tromper, mais je me propose de donner quelques raisons qui me portent à le croire. Il est difficile pour nous d'être sûrs de la situation de notre pays au point de vue des approvisionnements. Je ne puis que juger d'après les informations que nous possédons. S'il n'y a pas au pays assez d'approvisionnements pour servir de base à l'argent que je propose, il faudra évidemment recourir aux régies et même au rationnement pour empêcher la hausse des prix qu'engendrerait la trop forte demande des denrées disponibles.

J'ai déjà rappelé la déclaration que formulait à la Chambre le 9 avril le ministre du Commerce et qui figure à la page 1801 des *Débats*. Qu'il me soit permis d'en donner lecture encore une fois:

Je suis sûr que nous pourrions, en tant que consommateurs, nous tirer d'affaire sans trop d'inconvénients, tout en fournissant un grand effort de défense. Avec le temps, certaines denrées pourront